

**N° D'ORDRE : 2017-203**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/12/2017

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 18*

*Pouvoirs : 08*

*Excusés : 02*

*Absents: 01*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 26*

*Date de convocation : 15 décembre 2017*

SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire - M. BALLESTER Alain - Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel - M. BLANC Romain (arrivé à 18h45) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Remy - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte - Mme ESPOSITO Annie - Mme PICHARD Laure - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia - M. COIFFIER Bruno - M. PAPINIO Raoul.

Pouvoirs : Mme ROURE Simone à M. le Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER - Mme DEFAUX Catherine à Mme MONTAGNE - M. TOULOUSE Christian à M. MARIN - M. CHAMBELLAND Michel à M. KUHLMANN - Mme BALS Fabienne à M. LHOMME - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN - M. CORNU François à M. COIFFIER.

Excusés : Mme MATHIVET Sévérine - M. POUMAROUX Jean.

Absent : Mme LEVY Séveryn.

**27- DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR L'ACQUISITION DE LA PROPRIETTE FLICHE BERGIS**

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que dans le cadre de l'acquisition de la propriété Fliche Bergis pour un montant de 900 000 € T.T.C, il convient de demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération TPM de 300 000 €.

Ce fonds de concours est notamment justifié par le fait qu'une partie de la propriété sera aménagée pour la réalisation d'une école de musique du CNR.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer une demande de fonds de concours à la communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour l'acquisition de la propriété Fliche Bergis d'un montant de 300 000€.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 décembre 2017, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,**

**Gilles VINCENT**